



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 4.1) **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME) **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **François :** Mme Oriane DELAGUE **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Torpes :** M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : M.J. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, J.P. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, J.L. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Décision Modificative n°1 2015

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°1 comprend essentiellement :

Sur le budget principal :

- l'actualisation des recettes fiscales et des dotations suite aux notifications ainsi que des rôles supplémentaires (+ 739 K€ en recettes),
- la régularisation de l'affectation des résultats (+ 3 K€ en recettes),
- l'impact financier des transferts et créations de services communs (+ 642 K€ en net)
- des dépenses nouvelles (260 K€),
- l'utilisation de l'enveloppe d'investissement (- 160 K€) créée lors du BP 2015 pour financer notamment le contrat de ville.

Sur le budget annexe Transports, 20 K€ sont sollicités afin de terminer l'aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise. Cette dépense d'investissement est financée par une augmentation du recours à l'emprunt de 20 K€.

Sur le budget annexe Déchets, les résultats 2014 sont repris en DM 1 2015 (+ 3,4 M€). Ils financent les restes à réaliser (92 K€), des travaux sur l'aire de lavage située sur le site du Centre Technique Municipal (50 K€) et permettent d'abonder les crédits dédiés aux matériels de transports (+ 1,9 M€) et les dépenses imprévues (+ 1,4 M€).

Dans la continuité de la politique budgétaire menée par le Grand Besançon, le Budget Primitif (BP) 2015 et le Plan Pluriannuel d'Investissement et Fonctionnement (PIIF) 2015-2020 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

La DMI 2015 comporte la reprise des résultats 2014 et les impacts financiers de transferts/créations de services communs. Elle intègre aussi des nouvelles demandes budgétaires justifiées et mûres, après optimisation des crédits ouverts au budget primitif (par le principe de virements) ou équilibrés le plus possible par redéploiements de crédits. Par ailleurs, suite aux notifications des recettes fiscales et des dotations, le budget 2015 est ajusté.

I. Budget principal

A/ Ajustement de l'affectation des résultats 2014

Le BP 2015 du budget principal, voté le 19 mars 2015, a repris par anticipation les résultats 2014, calculés sur la base d'une prévision de compte administratif 2014. Suite à l'étude du compte administratif 2014, au calcul des résultats définitifs 2014 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient de préciser les résultats votés au BP 2015.

Au BP 2015, le résultat de fonctionnement a été sous estimé de 3 346,59 € et le déficit d'investissement de 100 €.

Recettes de fonctionnement en 002	+ 3 246,59 €
Dépenses d'investissement en 001	+ 100,00 €
Recettes d'investissement en 10	+ 100,00 €

B/ Transferts de compétences et créations de services communs

Le Grand Besançon intégrera entre avril et juillet de nouveaux services. Les impacts financiers (charges de personnel, charges administratives, crédits opérationnels) sont compensés, pour tout ou partie, selon la nature du service (transfert, service commun...) par la Ville de Besançon par une réduction de son attribution de compensation de Taxe Professionnelle (ACTP), actée par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) prévisionnelle de juin 2015. Une CLECT se réunira en décembre 2015 pour approuver les montants définitifs.

I. Les transferts de compétences

Par délibération du 19 mars 2015, les compétences **emploi - insertion et enseignement supérieur** ont été transférées au Grand Besançon. Les impacts financiers mentionnés dans cette délibération sont intégrés dans la DM 1 2015. L'impact financier 2015 est intégralement compensé par une réduction de l'ACTP Ville de Besançon.

a/ Emploi-insertion : transfert au 1^{er} avril 2015

En année pleine, sur une référence 2015, l'impact financier du transfert est de 421 K€. Le coût du service transféré intègre le coût de 1,5 agents (81 K€) et le transfert des crédits dédiés à cette compétence (340 K€). Ce transfert est compensé par une réduction de l'ACTP versée à la Ville de Besançon.

L'impact financier sur 2015 est de 61 K€. Il n'intègre que le transfert des agents à partir d'avril 2015. Le transfert des crédits dédiés à cette compétence s'effectuera à partir de 2016.

b/ Enseignement supérieur : transfert au 1^{er} avril 2015

En année pleine, sur une référence 2015, l'impact financier du transfert est de 330 K€. Le coût du service transféré intègre le coût de 2 agents (soit 146 K€) et le transfert des crédits dédiés à cette compétence (184 K€).

L'impact financier sur 2015 est de 280 K€. Il intègre le coût de 2 agents (soit 110 K€) à partir d'avril 2015 et le transfert des crédits dédiés à cette compétence (170 K€, 14 K€ étant versés par la Ville en 2015).

Par délibération du 18 décembre 2014, la **mission Contrat de Ville** a été créée au Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'impact financier de cette création de service, composé de 6 agents, est de 368 K€.

La charge financière est prévue à hauteur de 50 % pour le Grand Besançon et 50 % pour la Ville de Besançon en DMI, sous réserve de validation de la CLECT définitive de décembre.

La loi Lamy du 21 février 2014 a instauré une nouvelle génération de contrats de ville qui succèdent aux précédents Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et Programmes de Renovation Urbaine (PRU). Ce contrat de ville a, pour la première fois, une dimension intercommunale. Il réunit en un seul contrat les dimensions sociales, économiques et urbaines et donne une place particulière aux habitants avec la création des Conseils Citoyens.

Sur les cinq quartiers prioritaires de l'agglomération bisontine, le conseil d'administration de l'ANRU (Agence Nationale pour la Renovation Urbaine) a, en décembre dernier, retenu Planoise parmi les 200 quartiers d'intérêt national qui pourront bénéficier du Nouveau Programme National de Renovation Urbaine (NPNRU) et la Grette (cité Brulard) qui pourra bénéficier d'un NPNRU d'intérêt régional.

Dans le cadre du nouveau règlement de l'ANRU qui a fait l'objet d'un arrêté ministériel le 15 septembre dernier, il est précisé la nouvelle temporalité du NPNRU :

- le contrat de ville qui fixe les orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions de renouvellement urbain (6 ans),
- le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, qui précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels (6 à 18 mois),
- la convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui détermine le projet opérationnel et les conditions de leur mise en œuvre (10 ans).

Si le contrat de Ville Grandbisontin a été signé le 21 février 2015, le protocole de préfiguration (Planoise & Grette) est en cours d'élaboration pour une signature prévisionnelle avec l'ANRU en juillet prochain. Le protocole doit permettre la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation. Il doit fixer les études et l'ingénierie nécessaire pour aboutir à un PNRU qui fera l'objet de la convention avec l'ANRU.

Aussi, en lien avec les objectifs du contrat de ville et des enjeux spécifiques des quartiers de Planoise et de la Grette, il est proposé d'inscrire 160 K€ en DM I 2015 (études : 143,5 K€ et subventions à la Ville de Besançon 16,5 K€).

Les études seraient financées à hauteur de 61 K€ par l'ANRU principalement. La charge nette du Grand Besançon serait donc de 99 K€. Les recettes potentielles feront l'objet d'une inscription budgétaire à partir de 2016, après notification.

Ces dépenses n'impactent ni le budget 2015 ni le PPIF 2015-2020. Elles seront « prélevées » sur l'enveloppe d'investissement 2015 « non affectée ».

2. Des créations de services communs

a/ Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Une délibération du 12 février 2015 prévoit la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1er juillet 2015.

Le coût du service, composé de 18,8 agents, est estimé à 972 K€ en année pleine, sur une référence 2015. Il est composé :

- de la masse salariale des 18,8 agents (810 K€) dont 5 sont pris en charge à 100% par la Ville de Besançon (177 K€),
- du coût des locaux occupés (47 K€),
- du coût des déplacements (45 K€) et de la maintenance du logiciel (18 K€),
- des coûts indirects (52 K€).

Les projets de convention entre le Grand Besançon et les communes adhérentes (hors Besançon) prévoient qu'en 2015, la facturation aux communes soit effectuée sur la base du nombre d'actes instruits entre le 1er juillet et le 31 octobre 2015 (date de la clôture des prises en compte budgétaires des dossiers de l'année). Le service ADS estimant le délai moyen d'instruction des demandes à trois mois, seuls les dossiers déposés le premier mois devraient donc être instruits et facturables aux communes au 31 octobre. Il convient dès lors de ne prendre en compte budgétairement que la seule recette issue de la facturation d'un mois de l'année, soit 50 K€. C'est ce montant qu'il est proposé d'inscrire en recettes en DMI.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, le montant qui sera déduit de son ACTP est composé du coût lié aux actes instruits mais également d'une contribution au fonctionnement du service (notamment prise en charge des 5 agents travaillant exclusivement pour la Ville). Cette contribution sera déduite de l'ACTP 2015 de la Ville de Besançon même en l'absence de « facturation » liée aux actes instruits pour elle.

A noter que l'extension du logiciel urbapro aux communes périphériques (18 K€) ainsi que l'acquisition de licences Offices nécessaires à l'utilisation de ce logiciel sont prises en charge par le Grand Besançon. Par ailleurs, des dépenses d'investissement sont nécessaires pour la mise en place du service (acquisition matériel informatique). Au total, l'impact financier est estimé à 53 K€.

b/ Création d'un poste de DGAS en charge des Finances et du Conseil de gestion

La délibération du 19 mars 2015 a créé le poste de DGAS en charge des Finances et du Conseil de gestion ; ce dernier est mutualisé entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon.

La totalité des coûts liés à ce poste est prise en charge par le Grand Besançon puis est imputée sur la Ville par une réduction de l'ACTP sur la base de la clé de répartition de droit commun définie par la CLECT (cf. CLECT du 18 décembre 2014) soit pour 2015: 21,36% à la charge du Grand Besançon et 78,64% de la Ville.

A noter, en 2015 le poste de Directrice des Finances n'a pas fait l'objet de recrutement dans l'attente de la nouvelle organisation des services Finances de la Ville et de la CAGB.

3. Autres impacts

L'intégration de nouveaux agents au sein du Grand Besançon a également un impact financier sur les budgets des moyens généraux. Ce dernier est évalué à + 48,5 K€ soit 13 K€ en investissement pour l'acquisition de mobiliers (1 500 € x 9 agents) et 35,5 K€ en fonctionnement (prestation de déménagement, affranchissement, fournitures administratives...).

Par délibération du 18 décembre 2014, les charges de personnel du Grand Besançon intègrent désormais les salaires des représentants syndicaux qui ont fait le choix d'opter pour l'intégration au Grand Besançon. C'est le cas de 3 représentants. Ce coût n'était pas connu lors de l'élaboration du BP 2015, il est donc proposé d'inscrire + 130 K€ en DM I 2015.

Au total, la révision de l'ACTP de la Ville de Besançon intègre l'ensemble des éléments précités ainsi que, comme chaque année, l'actualisation du coût des services communs déjà existants (DRH, DTIC...)

C/ De nouvelles dépenses des commissions...

1. Commission 1 : Administration générale

a/ Numérisation des plans locaux d'urbanismes (PLU)

Le BP 2014 prévoyait des crédits au titre de la réalisation des PLU. Le lancement du marché devait être réalisé en fin d'année 2014. Or, ce dernier n'a pu être lancé qu'en janvier 2015 et les crédits 2014 n'ont pas été réinscrits au budget 2015. Il est donc proposé d'inscrire 40 K€ correspondant au besoin effectif pour le financement de ce marché.

Dépenses d'investissement en 20	+ 40 000€
---------------------------------	-----------

b/ Bureau des assemblées

La loi impose l'approbation par les conseillers du procès-verbal de la séance (de bureau et de conseil) précédente. La rédaction de ce procès-verbal est confiée à un prestataire extérieur. En 2015, le nombre de bureaux a augmenté et les séances sont plus longues. Ce coût supplémentaire est estimé à 7 K€.

Par ailleurs, la salle de la CCI était jusque-là mise à disposition gracieusement pour l'organisation des séances de conseil de la CAGB, seuls les coûts du technicien et de l'agent de sécurité étaient facturés (350 €).

A compter du 18 mai 2015 et jusqu'à la fin de l'année les conseils auront lieu à l'amphithéâtre Regnier pour la location duquel la CCI facture 500 € par séance. De plus, les séances plus longues impliquent une augmentation des frais de technicien et agent. L'ensemble de ces éléments conduit à une demande de 4,5 K€ en DMI.

Dépenses de fonctionnement en 011	+ 11 500€
-----------------------------------	-----------

2. Commission 3 : Economie, Emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

a/ Portes de Vesoul

En 2014, l'EPF a acquis pour le compte du Grand Besançon une propriété dont une partie est située sur la future ZAC des Portes de Vesoul. Le propriétaire ayant fait valoir une demande de réquisition totale de son bien, l'EPF est donc propriétaire aujourd'hui du terrain d'aisance qui est situé dans le périmètre opérationnel de la ZAC ainsi que de la maison d'habitation qui est, elle, hors périmètre.

Une opportunité exceptionnelle de vendre la maison d'habitation (hors périmètre) se présente. Le montant proposé pour la vente de la maison d'habitation sans le terrain d'aisance nécessaire à la future ZAC est de 200 K€.

Le montant de l'acquisition par l'EPF était de 250 K€ auquel il convient d'ajouter les frais inhérents à cette acquisition (frais notariés, de portage, impôt...) soit un total de 290 K€.

Bien qu'une cession directe de l'EPF au vendeur soit possible, il est proposé que le Grand Besançon rachète à l'EPF la propriété à hauteur de 290 K€, correspondant au montant de l'acquisition et des frais de l'EPF en 2014, puis la revende (200 K€).

Dépenses d'investissement en 21	+ 290 000€
Recettes d'investissement en 024	+ 200 000€

b/ Apport en capital SPL Territoire 25

Le Grand Besançon a été sollicité en décembre dernier par la SPL Territoire 25, afin d'augmenter son capital. Compte tenu de notre forte sollicitation et pour ne pas freiner cette SEM Patrimoniale dans la dynamique d'aménagement du territoire, la CAGB envisage d'accéder à cette demande pour un montant total de 145,6 K€ entre 2015 et 2017. En 2015, 58 240 € sont sollicités.

Dépenses d'investissement en 26	+ 59 000€
---------------------------------	-----------

3. Commission 5 : Habitat, Politique de la Ville et gens du voyage

Aire d'accueil des gens du voyage

Un incendie survenu le 25 novembre 2014 dans le local situé à l'entrée de l'aire d'accueil de la Malcombe a engendré des dégâts considérables et nécessite de lourds travaux de remise en état. Ce sinistre est le cinquième en 3 ans. Le Grand Besançon souhaite également renforcer l'accès au bâtiment par des aménagements spécifiques améliorant la sécurité du local. Le coût de cette opération est estimé à 60 K€.

A noter qu'une proposition d'indemnisation de la compagnie d'assurance devrait être transmise courant mai. Dans l'attente, aucune recette n'est inscrite.

Dépenses d'investissement en 23	+ 60 000€
---------------------------------	-----------

D/ ...financées par l'ajustement des recettes fiscales et des dotations d'Etat

1. L'actualisation de la fiscalité suite à la transmission des bases prévisionnelles

L'état 1259, notifiant les bases et produits prévisionnels 2015 de la fiscalité du Grand Besançon nous a été communiqué en mars 2015. Au vu de cet état, le produit de fiscalité prévisionnelle 2015, intégrant les taux votés en Conseil Communautaire du 19 mars dernier, est ainsi actualisé à 60,7 M€ hors TASCOM (pour mémoire : prévision de BP 2015 égale à 60,5 M€).

Il est proposé en DM I d'actualiser les prévisions budgétaires au regard de ces éléments mais sans tenir compte du produit prévisionnel de TASCOM 2015 car son caractère définitif sera communiqué à l'automne.

Fiscalité	BP 2015	DM I
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18 161 980.00	-178 409.00
Taxe d'habitation (TH)	26 154 117.00	-33 095.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17 733.00	119.00
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	174 287.00	3 857.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 732 700.00	-4 474.00
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	11 033 180.00	488 322.00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	582 607.00	-1 055.00
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 618 580.00	
total hors role sup	60 475 184.00	275 265.00

Recettes de fonctionnement en 73	+ 275 265 €
----------------------------------	-------------

2. Les rôles supplémentaires

Au titre du mois d'avril 2015, deux rôles supplémentaires de CFE 2014 et TF 2014 ont été perçus pour des montants respectifs de 260 876 € et 525 € soit un montant total de rôles supplémentaires 2014 de 261 401 €.

Recettes de fonctionnement en 73	+ 261 401 €
----------------------------------	-------------

3. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF 2015 a été publié par la DGCL le 1^{er} avril 2015. La DGF 2015 s'élève ainsi à 20 451 193 € soit + 202 472 € par rapport au BP 2015. L'essentiel de cette variation concerne la dotation d'intercommunalité (+ 209 K€). Plusieurs explications sont possibles :

- augmentation de la population du Grand Besançon en 2015 (principalement sur la commune de Besançon),
- effet conjoncturel lié à la baisse du produit de taxe d'habitation en 2014 suite aux nouvelles politiques d'exonération ayant eu un effet positif sur le CIF (coefficient d'intégration fiscal) du Grand Besançon,
- effet conjoncturel lié à une baisse significative du produit de la redevance assainissement des communes.

Recettes de fonctionnement en 74	+ 202 472 €
----------------------------------	-------------

Pour rappel, en 2013 la DGF s'élevait à 23 054 657€ et en 2014, à 21 892 324 €.

E/ Les ajustements de chapitres budgétaires : neutre budgétairement

1. Service de la Topographie

Lors de la préparation du Budget Primitif 2015, l'ensemble du budget du service (80 K€) a été inscrit sur le chapitre 20 (immobilisations incorporelles). Il convient de corriger la répartition par chapitre budgétaire comme suit : 40 K€ sur le chapitre 20 afin d'acquérir des levées de plans et 40 K€ sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) destinés à l'achat de matériel topographique et notamment un tachéomètre.

Dépenses d'investissement en 20	- 40 000€
Dépenses d'investissement en 21	+ 40 000€

2. Communauté d'Universités et Etablissements Universités Bourgogne Franche-Comté (COMUE)

Il est proposé de cofinancer à hauteur de 187 K€, avec la Ville de Besançon, des travaux de rénovation du siège de la future COMUE.

Cette dépense ne fait pas l'objet d'une intégration dans la DM 1. Les crédits seront prélevés dans l'enveloppe des dépenses d'investissement « non affectées » créée lors du BP 2015.

3. Augmentation du capital d'AKTYA

Afin de permettre à la SEM Aktya de mettre en œuvre les opérations de développement / reconversion d'immobilier d'activités demandées par le Grand Besançon, en décembre 2013 une avance en compte courant d'associé a été versée et doit être transformée en augmentation de capital en 2015. Le montant de l'augmentation en capital est supérieur au montant versé en avance. Il convient donc de changer de chapitre les crédits restant alloués à ce projet (du chapitre 27 avances au chapitre 26 participations) pour répondre à la demande d'augmentation de capital d'Aktya.

Dépenses d'investissement en 27	- 17 500€
Dépenses d'investissement en 26	+ 17 500€

F/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 315 672,63 € pour atteindre 12 959 607,93 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2015	Recettes DMI	TOTAL
Réel	83 648 046.77	496 892.96	84 144 939.73	105 507 946.07	812 565.59	106 320 511.66
Ordre	9 560 349.00		9 560 349.00	344 385.00		344 385.00
Virement de section à section	12 643 935.30	315 672.63	12 959 607.93			0.00
TOTAL	105 852 331.07	812 565.59	106 664 896.66	105 852 331.07	812 565.59	106 664 896.66
Section d'investissement	Dépenses BP 2015	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2015	Recettes DMI	TOTAL
Réel	31 246 724.99	515 772.63	31 762 497.62	9 386 825.69	200 100.00	9 586 925.69
Ordre	344 385.00		344 385.00	9 560 349.00		9 560 349.00
Virement de section à section			0.00	12 643 935.30	315 672.63	12 959 607.93
Besoin de financement par emprunt				0.00		0.00
TOTAL	31 591 109.99	515 772.63	32 106 882.62	31 591 109.99	515 772.63	32 106 882.62

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (V).

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières impactant le Budget primitif 2015 et le PPIF 2015-2020

1. APICP Extension du dépôt de Planoise phase 2

Dans le cadre de l'extension du dépôt de bus de Planoise, 20 K€ sont sollicités afin de terminer cet aménagement. En effet, la découverte de matériaux amiantés sous les ragréages existants, non décelés lors du premier diagnostic amiante a eu pour effet de prolonger le délai global d'exécution des travaux. De fait, les entreprises répercuteront le coût des charges annexes liées à cette prolongation de délai. Il s'agit notamment de la location de locaux provisoires et de la mobilisation de leurs installations de chantier.

De plus, l'exploitant a demandé la création d'un auvent sur l'entrée du bâtiment B1 et un aménagement spécifique pour sécuriser les déplacements des convoyeurs de fonds.

Enfin, les ancrages destinés à la fixation de l'antenne sur la toiture du bâtiment B3 ne peuvent être conservés dans l'état. Il convient de les modifier afin de garantir une étanchéité après la réalisation de l'isolation thermique du bâtiment

Dépenses d'investissement en 20	+ 1 200€
Dépenses d'investissement en 23	+ 18 800€

2. APICP Infrastructure ferroviaire Nord

Lors de la préparation du Budget Primitif 2015, le budget a été réparti sur le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 80 K€ et sur le chapitre 23 (immobilisations en cours) pour 360 K€. Il convient de corriger cette répartition par chapitre budgétaire comme suit : - 10 K€ sur le 20 et + 10 K€ sur le chapitre 23.

Dépenses d'investissement en 20	- 10 000€
Dépenses d'investissement en 23	+ 10 000€

3. Dépenses de fonctionnement liées au projet Voie en site propre Temis-Campus-Gare Viotte

Lors de la préparation du Budget Primitif 2015, le budget de fonctionnement consacré à l'opération Voie en site propre Temis-Campus-Gare Viotte a été intégralement prévu sur le chapitre 012 (charges de personnel) pour 124 K€. Or d'autres dépenses de fonctionnement (frais de publicité, reprographie, communication...) auraient dû être inscrites sur le chapitre 011 (charges à caractère général). Il convient de corriger cette répartition par chapitre budgétaire comme suit : - 25 K€ sur le chapitre 012 et + 25 K€ sur le chapitre 011.

Dépenses de fonctionnement en 012	- 25 000€
Dépenses de fonctionnement en 011	+ 25 000€

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement et la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe ne sont pas modifiés.

Le besoin de financement par emprunt, hors revolving est augmenté de 20 K€.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2015	Recettes DMI	TOTAL
Réel	38 553 038.00		38 553 038.00	44 756 096.00		44 756 096.00
Ordre	3 923 930.17		3 923 930.17	846 887.00		846 887.00
Virement de section à section	3 126 014.83		3 126 014.83			0.00
TOTAL	45 602 983.00	0.00	45 602 983.00	45 602 983.00	0.00	45 602 983.00
Section d'investissement	Dépenses BP 2015	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2015	Recettes DMI	TOTAL
Réel	55 138 108.71	20 000.00	55 158 108.71	22 408 665.02		22 408 665.02
Ordre	1 346 887.00		1 346 887.00	4 423 930.17		4 423 930.17
Virement de section à section			0.00	3 126 014.83		3 126 014.83
Besoin de financement par emprunt				26 526 385.69	20 000.00	26 546 385.69
TOTAL	56 484 995.71	20 000.00	56 504 995.71	56 484 995.71	20 000.00	56 504 995.71

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (V).

III. Budget annexe Déchets

A/ Opérations financières impactant le BP 2015 et le PPIF 2015-2020

1. Affectation des résultats 2014

Il est rappelé que le Budget Primitif 2015 du Budget annexe Déchets voté le 19 décembre 2014 n'a pas repris par anticipation les résultats 2014. Suite à l'étude du compte administratif 2014, à la définition des résultats définitifs 2014 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement pour partie en recettes d'investissement (1,2 M€) et pour le solde en recettes de fonctionnement (1,4 M€). Le résultat d'investissement de 761 384,10 € est reporté en recettes d'investissement (Cf. rapport sur les affectations de résultats 2014).

Recettes de fonctionnement en 002	+ 1 380 000,00 €
Recettes d'investissement en 001	+ 761 384,10 €
Recettes d'investissement en 10	+ 1 244 513,60 €

2. Reprise des restes à réaliser (RàR) d'investissement

Les restes à réaliser n'ont pas été repris lors du BP, ils s'élèvent à 91 714 € en dépenses. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes. Ils sont à intégrer au budget 2015.

Dépenses d'investissement en 21	+ 91 714 €
---------------------------------	------------

3. Ouverture de nouveaux crédits opérationnels

Il est proposé d'inscrire la somme de 669 670,10 € correspondant au solde disponible de l'excédent d'investissement (après financement des restes à réaliser) sur le projet « matériel de transports ».

Ce projet « matériel de transports » est également abondé pour une somme de 1 194 513,60 € par affectation partielle de l'excédent de fonctionnement.

L'ensemble de ces nouveaux crédits va permettre :

- dans la perspective de la fin du marché actuel de collecte avec la société VEOLIA, d'envisager une autre forme de contrat intégrant une mise à disposition du matériel de collecte au prestataire,
- le renouvellement normal du parc de bennes à ordures ménagères (BOM).

Dépenses d'investissement en 21	1 864 183,70 €
---------------------------------	----------------

Des travaux lourds de mise en conformité doivent être réalisés par la Ville de Besançon sur l'aire de lavage située sur le site du Centre Technique Municipal. Le taux moyen d'utilisation de cet équipement par la Direction Gestion des Déchets est estimé à 50 % :

- lavage quotidien de 17 BOM,
- lavage régulier des bacs avant remise en stock.

Il est proposé de participer financièrement à cette réhabilitation par le versement à la Ville de Besançon maître d'ouvrage, d'une participation d'un montant de 50 % de la part restante après versement de la participation de l'Agence de l'Eau correspondant à 40 % du montant des travaux.

Dépenses de fonctionnement en 67	50 000,00 €
----------------------------------	-------------

4. Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement sont abondées dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5 % des dépenses réelles par section, pour un montant de 1 380 000 €. Cette affectation prudentielle permettra de faire aux projets d'investissement auxquels sera confronté le budget annexe des Déchets et de lisser autant que de besoin la redevance sur les années à venir.

Dépenses imprévues en 022 (fonctionnement)	+ 1 330 000,00 €
Dépenses imprévues en 020 (investissement)	+ 50 000,00 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2015	Recettes DMI	TOTAL
Réel	17 799 371.00	1 380 000.00	19 179 371.00	18 704 871.00	1 380 000.00	20 084 871.00
Ordre	999 900		999 900.00	96 400.00		96 400.00
Virement de section à section	2 000	0.00	2 000.00			0.00
TOTAL	18 801 271.00	1 380 000.00	20 181 271.00	18 801 271.00	1 380 000.00	20 181 271.00
Section d'investissement	Dépenses BP 2015	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2015	Recettes DMI	TOTAL
Réel	905 500.00	2 005 897.70	2 911 397.70		2 005 897.70	2 005 897.70
Ordre	96 400.00		96 400.00	999 900.00		999 900.00
Virement de section à section				2 000.00	0.00	2 000.00
Besoin de financement par emprunt				0.00		0.00
TOTAL	1 001 900.00	2 005 897.70	3 007 797.70	1 001 900.00	2 005 897.70	3 007 797.70

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (V).

IV. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est augmenté de 20 K€ pour atteindre 26,5 M€. Il concerne uniquement le budget annexe Transports.

Besoin de financement par emprunt après DM N°1 (hors opérations emprunts revolving)			
	BP 2015	DM N°1	Total
Budget principal	0	0	0.00
Budget annexe TRANSPORTS	26 526 385.69	20 000	26 546 385.69
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
TOTAL	26 526 386	20 000	26 546 386

V. Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	206 833.00	002	Affectation du résultat de fonctionnement 2014	3 246.59
012	Charges de personnel	1 077 891.96	70	Produits des services	70 181.00
014	Atténuations de produits	-949 832.00	73	Impôts et taxes	536 666.00
65	Subventions	162 000.00	74	Dotations, subventions et participations	202 472.00
023	Virement à la section d'investissement	315 672.63	77	Produits exceptionnels	
TOTAL		812 565.59	TOTAL		812 565.59
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	100.00	021	Virement de la section de fonctionnement	315 672.63
20	Immobilisations incorporelles	224 500.00	024	Produits de cessions des immobilisations	200 000.00
204	Subventions d'équipements versées	16 500.00	10	Dotations, Fonds divers et réserves	100.00
21	Immobilisations corporelles	315 000.00			
23	Immobilisations en cours	-99 327.37			
26	Participations et créances rattachées à des participations	76 500.00			
27	Autres immobilisations financières	-17 500.00			
TOTAL		515 772.63	TOTAL		515 772.63

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
011	Charges à caractère général	25 000.00			
012	Charges de personnel	-25 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
20	Immobilisations incorporelles	-8 800	16	Emprunts et dettes assimilées	20 000
23	Immobilisations en cours	28 800			
TOTAL		20 000	TOTAL		20 000

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
67	Charges exceptionnelles	50 000.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 380 000.00
022	Dépenses imprévues	1 330 000.00	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
TOTAL		1 380 000.00	TOTAL		1 380 000.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
21	Immobilisations corporelles	1 955 897.70	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
020	Dépenses imprévues	50 000.00	001	Solde d'exécution de la section	761 384.10
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections		10	Dotations, fonds divers et réserves	1 244 513.60
TOTAL		2 005 897.70	TOTAL		2 005 897.70

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°1 2015.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105
Contre : 0
Abstentions : 10

Reçu le 25 JUIN 2015



Contrôle de légalité